



Réunion du 08 février 2022

Présent.e.s : Sylvie Fleurant, Odile Berton, Tiphaine Guérin, Bénédicte Debeche.

Excusé.e.s : Cédric et Bénédicte Serres

1. Retour sur la rencontre avec la mairie

Tiphaine Guérin a rencontré le maire des Matelles, Alain Barbe et son adjoint aux associations Bertrand Bonnard le 31 janvier 2022.

La Mairie n'était pas favorable au premier abord à la distribution car elle considère que nous sommes un groupement d'achat supplémentaire sur les Matelles, n'étant pas enregistré officiellement comme une AMAP. Tiphaine a su présenter la spécificité de notre groupe et des valeurs qui portent nos choix de producteurs et de fonctionnement.

Le maire demande à ce que nous ne fassions pas de concurrence directe avec des producteurs ou commerces des Matelles.

Pour le lieu de distribution, la mairie projette de réhabiliter l'ancien boulodrome et l'ancienne école maternelle. Elle ne souhaite pas autoriser une distribution sur un lieu qui sera amené à être modifié. De plus, l'utilisation de places de parking sur le boulodrome peut porter préjudice aux commerces situés au centre du village et aux habitants. Elle propose donc que nous utilisions un espace de la plaine de loisirs. La question de l'éclairage sera à poser.

Les Gourmands Responsables proposent d'être transparents en présentant la liste des gourmandises (non concurrence aux commerçants matellois), quelques « fiches producteurs » avec la présentation des producteurs et pourquoi nous les soutenons.

Un mail en réponse sera envoyé avec une demande de convention ou d'accord.

Les membres présents s'engagent à mettre à jour les fiches pour dépôt du dossier dans la semaine.

2. Prochaines distributions

Les prochaines distributions auront lieu au Réganel en attendant une réponse définitive de la mairie.

Le mercredi 16 février à 17h30, en même temps que la distribution des paniers de Micka, des œufs du Pic et de la farine du Moulin des Garrigues, Manu Casellas (notre presseur d'olives) viendra pour faire déguster les huiles de sa production et prendre les commandes d'huile d'olive en vrac (3, 5, ou 10 litres) ou en bouteille (surcoût). Il est possible d'amener nos contenants mais il peut aussi fournir le bidon pour la première fois (0€50 le bidon). Attention, passé février, l'huile "en vrac" ne sera plus disponible.